

REGLEMENT INTERIEUR
SWIM & SWING
22 AU 25 MARS 2019

Ce règlement intérieur est consultable par chaque participant lors de l'inscription à l'évènement et sera à disposition de tous sur notre site internet :

www.leslucky-dancers.com sur la page de l'évènement Swim & Swing

Chaque participant s'engage pendant toute la durée de l'évènement :

- * à respecter les autres participants
- * à respecter les locaux mis à disposition
- * à suivre les consignes tant des organisateurs, que des professeurs

Chaque participant devra être médicalement apte à la pratique de la danse mais aussi de la natation et du bowling pour la participation aux activités proposées et avoir une assurance personnelle. La responsabilité des organisateurs ne pourra être engagée en cas de problèmes médicaux des participants.

La responsabilité des organisateurs du Swim & Swing ne pourra être engagée pour tout préjudice matériel (perte/vol) ou corporel causé ou subi par toute personne pendant toute la durée de l'évènement. Si la responsabilité en incombe aux participants, ceux-ci devront faire jouer leur assurance responsabilité civile personnelle.

Les organisateurs du Swim & Swing pourront modifier à tout moment le programme de l'évènement pour son bon déroulement.

Les organisateurs et/ou les professeurs du Swim & Swing pourront faire changer de niveau un participant soit dans le niveau supérieur ou inférieur, s'ils estiment que le niveau choisi ne lui est pas approprié.

Chaque participant devra rester sur son niveau sur toute la durée de l'évènement sauf avis contraire des professeurs et/ou organisateurs.

Pour toute annulation avant le 31 Janvier 2019, le chèque d'acompte de 140€ sera conservé. Pour toute annulation à partir du 31 Janvier 2019, aucun remboursement ne sera effectué.

Chaque participant autorise les organisateurs du Swim & Swing à utiliser et à diffuser les images et vidéos prises lors du stage et des soirées et sans contrepartie.

IMPORTANT : Si vous ne souhaitez pas figurer sur les photos ou vidéos, merci de nous le signaler par mail avant le début de l'évènement et surtout ne pas participer aux photos de groupe qui auront lieu.

Si un participant agit d'une façon à perturber le bon déroulement de l'évènement ou ne respecte pas le règlement intérieur, après un échange avec ce dernier et si aucune entente n'est possible, les organisateurs du Swim & Swing pourront lui demander de quitter le stage ou les soirées sans aucune contrepartie financière.

Nous vous remercions d'avance,
Toute l'équipe du Swim & Swing